

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 062-216208611-20251003-1330092025-DE



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE LENS**  
**CANTON DE LIEVIN**  
**COMMUNE DE VIMY**

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°13**

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-trois septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Bernard VANDYCKE, Doriane HARDY.

**Yvette DELIGNE** est désignée secrétaire de séance.

**OBJET: DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR "LES ETINCELLES DE LA STE BARBE 2025".**

Dans le cadre du projet municipal 2020/2026, la ville de Vimy s'est engagée à favoriser le lien entre les acteurs culturels du territoire et à promouvoir la culture sur l'ensemble du territoire.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour se prononcer sur toutes les affaires de la commune, notamment celles concernant les conventions de partenariats et animations.

La municipalité a, pour la cinquième année consécutive, répondu à l'appel à projets "Étincelles" déposé par l'office de tourisme de Lens-Liévin.

Le projet de la ville de Vimy, intitulé « Vimy a bonne mine V » a été retenu par le jury. Ce projet intègre un financement de la commune, subventionnable à 50 % à hauteur de 4000 euros. Cette année, le financement s'élève à 4246,92 Euros, subventionnable à 50%, soit 2123,46 Euros

La délibération a pour objectif d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cet événement.

En effet, il est obligatoire de déterminer par le biais d'une convention le projet, les engagements de chaque partie ainsi que les modalités d'attribution de la subvention.

Vu l'avis favorable de la commission des cérémonies et animations communales en date du 10 septembre 2025,



A cet effet, il est demandé au conseil municipal:

- D'autoriser le maire à signer la convention d'animation établie par l'office de tourisme de Lens-Lievin.

**Pour à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
  
Christian SPRIMONT

